

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du jeudi 23 janvier 2025

Date de la convocation

Le 16 janvier 2025

Date de l'affichage

Le 16 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures
15 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance
publique à la salle annexe de la Mairie sous la Présidence de
Monsieur Jean-Charles PAILLART – Maire.

Présents :

MM. PAILLART, Mmes FRANCOIS, PEREIRA,
DERWEDUWEN, OUIN, LACOMBLE, MM MARY,
TESTARD, NACHUN, FAUCHEUX.

Excusés :

Mme PEAUCELLIER, M. ELIE, FRANCOIS Marc.

Avait donné procuration :

Mr Marc FRANCOIS à Mme FRANCOIS Marie-France
Mr ELIE à Mme PEREIRA

Secrétaire de séance :

Mme OUIN

A l'ordre du jour

- Adoption du Procès-Verbal du mardi 26 novembre 2024
- Renouvellement contrat de travail ATSEM – régularisation
- Renouvellement d'un contrat PEC – Agent entretien au 1^{er} avril 2025
- Opération de solidarité des communes pour Mayotte
- Numérotation habitations rue Roger Froissart et rue de l'escalais
- Arrêté pour interdiction de stationner rue de l'Eglise/école
- Tarif carte pêche rivière
- Cté Agglo du Beauvaisis : (documents à consulter en mairie)
 - . Rapport annuel 2023 SPANC
 - . Rapport annuel 2023 assainissement collectif
 - . Rapport annuel 2023 délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du service d'assainissement collectif
 - . Validation du PLUi-HM
- Dossiers de demandes de subvention :
 - . journée médiévale (Conseil Départemental Oise et Cté Agglo du Beauvaisis)
 - . balayeuse (Conseil Départemental Oise et Cté Agglo du Beauvaisis)
 - . parking mairie (DETR Préfecture Oise, Conseil Département Oise et Cté Agglo du Beauvaisis)
 - . eaux pluviales rue du Manoir (DETR Préfecture Oise, Conseil Départemental Oise et Cté Agglo du Beauvaisis)
- Questions diverses.

Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire préside et remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

Il demande le rajout de 1 point supplémentaire à l'ordre du jour de la réunion :

- Dossiers supplémentaires de demande de subvention :
 - o Groupe électrogène (Conseil Départemental Oise et Cté Agglo du Beauvaisis)
 - o Réfection des rives toiture bâtiment communal rue des Tisserands (Cté Agglo du Beauvaisis)
 - o Toiture bâtiment communal (Comité des Fêtes) rue G Hernoux (Cté Agglo du Beauvaisis)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout d'un point supplémentaire.

1 - Adoption du Procès-Verbal du mardi 26 novembre 2024

Remarque de Madame PEREIRA :

Partie 8 du PV :

Madame PEREIRA souligne que la formulation « décide de ne pas remplacer » n'a pas été dite. Elle signale que depuis la démission de Monsieur DRELY, Adjoint Responsable de la Commission fêtes et cérémonies celle-ci est "bancale" car aucun responsable n'a été nommé et qu'il est nécessaire d'y remédier. Cela permettra aux conseillers membres de cette commission de savoir auprès de qui ils doivent s'adresser et de connaître les tâches de chacun.

Madame PEREIRA propose que Madame FRANCOIS soit responsable de cette commission puisque depuis le départ de Monsieur DRELY c'est elle qui a pris les choses en main.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette remarque et nomme Madame FRANCOIS Responsable de la Commission fêtes et cérémonies, adopte le compte rendu et signe le registre.

2 – Renouvellement contrat de travail ATSEM – régularisation :

Monsieur PAILLART signale que c'est une régularisation par rapport à la réunion de conseil du 26 novembre. Ce point a été oublié à l'ordre du jour.

Contrat de travail de droit public à durée déterminée fondée sur l'article 3-3-3° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable 1 fois (annualisation du temps de travail avec rémunération sur 28h44/semaine). Renouvellement du Contrat de l'ATSEM au 1/1/2025.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le contrat de travail de l'ATSEM au 1/1/2025 1320h/an (36 semaines de 35h et 30h en juillet et 30h en août) avec annualisation du temps de travail et rémunération sur la base de 28h44/semaine et autorise la Maire à signer tous actes administratifs correspondants.

3 – Renouvellement d'un contrat PEC – Agent entretien au 1^{er} avril 2025

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

Renouvellement contrat PEC au poste d'agent entretien pour 6 mois à compter du 1^{er} avril 2025 pour un temps d'emploi de 35h. 26h seront pris en charge par l'état et le reste par la collectivité.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler le contrat PEC ci-dessus énuméré et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs correspondants.

4 – Opération de solidarité des communes pour Mayotte

Monsieur PAILLART donne lecture du courrier de l'A.M.F. (Association des Maires de France) suite au cyclone qui a dévasté l'archipel de Mayotte. L'A.M.F. lance un appel au don.

Monsieur PAILLART souhaite l'avis du Conseil Municipal pour effectuer un don.

Madame LACOMBED informe que la Fondation de France fait également appel au don.

Le montant de 200€ est proposé.

Madame DERWEDUWEN est « contre ». Elle précise qu'il y a des gens en France ainsi qu'à Herchies ont besoin d'aides

Madame PEREIRA rappelle que des familles ont été aidés dans le village (personnes ayant eu un nid de guêpes dans leur habitation et une maison qui avait brûlé, la municipalité avait fait le nécessaire pour les reloger).

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à la majorité, de faire un don à la Fondation de France d'un montant de 200€ pour venir en aide à Mayotte.

5 – Numérotations habitations rue Roger Froissart et rue de l'Escalois

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

Madame FRANCOIS précise que la législation impose aux communes de téléverser et de certifier leurs adresses dans la BAN (Base Adresse Nationale). La CAB a donc fourni aux communes une application (CARTYPRO).

Lors de la saisie sur cette application Madame FRANCOIS a constaté des anomalies > absence de numéro pour 2 nouvelles constructions rue Canthereine - même numéro attribué pour 3 habitations au 20 rue Roger Froissart – numéro à confirmer pour une habitation de la rue de L'Escalois.

Pour les nouvelles constructions MAQELARA les numéros ont été décidés en réunion du 26 novembre 2024 (28 bis et 28 ter)

Pour les habitations du 20 rue Roger Froissart il faut donc revoir la numérotation, Madame FRANCOIS propose. :

- DANIEL et PAVAUD AUTOMOBILE doit rester au 20 (sinon l'entreprise devra refaire toutes ses démarches administratives auprès du Registre du Commerce)
- Monsieur Madame ZAMOR le numéro 20bis
- Monsieur Madame MERCIER le numéro 20ter (locataire) propriétaire Monsieur Madame MERDJOCK

Pour la rue de L'Escalois (Mme BEAUMONT) le 8 ter est confirmé.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la numérotation des habitations ci-dessus énumérées.

6 – Arrêté pour interdiction de stationner rue de l'Eglise/école

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

Il y a quelques temps la commune a reçu les Gendarmes de Marseille en Beauvaisis afin qu'ils verbalisent les propriétaires de véhicule qui stationnent aux abords de la rue de l'Eglise lors des jours scolaires.

Les gendarmes ont signalé que pour qu'ils puissent intervenir et verbaliser, la commune devait prendre un arrêté municipal interdisant le stationnement aux abords de la rue d'Eglise et de l'école.

Madame PEREIRA signale que le nouveau propriétaire de la rue de l'Eglise prend la rue de l'Eglise à contresens. Elle s'est déjà trouvé nez à nez avec lui.

Elle précise qu'il serait judicieux de mettre un panneau « sens unique ».

Madame FRANCOIS précise que l'achat est déjà envisagé.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre un arrêté pour interdire le stationnement aux abords de la rue de l'Eglise et de l'école et installer un panneau « sens unique » dans la rue de l'Eglise.

7 – Tarif carte pêche rivière

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

Une réunion avec les pêcheurs d'Herchies est prévue le 8 février prochain afin de connaître leurs attentes et leurs suggestions.

Depuis 20 ans il n'y a pas eu d'augmentation du tarif de la carte pêche en rivière alors que le prix de la truite a augmenté de 49% en 20 ans

L'empoisonnement s'effectue en fonction de la recette des cartes vendues.

Madame FRANCOIS propose :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Habitants d'Herchies :	54€	60€
Les extérieurs :	84€	90€

Soit une Augmentation de 6€.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'augmentation des tarifs de la carte de pêche comme énumérées ci-dessus.

8 – Cté Agglo du Beauvaisis : (documents à consulter en mairie)

- . Rapport annuel 2023 SPANC
- . Rapport annuel 2023 assainissement collectif
- . Rapport annuel 2023 délégation de service public pour l'entretien et L'exploitation du service d'assainissement collectif
- . Validation du PLUi-HM

Monsieur PAILLART précise que ces rapports étaient à consulter en mairie et souhaite savoir s'il y a des remarques particulières

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte à l'unanimité les rapports ci-dessus énumérés.

9 – Dossiers de demandes de subvention :

- . Journée médiévale (Conseil Départemental Oise et Cté Agglo du Beauvaisis)
- . Balayeuse (Conseil Départemental Oise et Cté Agglo du Beauvaisis)
- . Parking mairie (DETR Préfecture Oise, Conseil Département Oise et Cté Agglo du Beauvaisis)
- . Eaux pluviales rue du Manoir (DETR Préfecture Oise, Conseil Départemental Oise et Cté Agglo du Beauvaisis)

Rajout de dossiers :

- . Groupe électrogène (Conseil Départemental Oise et Cté Agglo du Beauvaisis)
- . Réfection des rives toiture bâtiment communal rue des Tisserands (Cté Agglo du Beauvaisis)
- . Toiture bâtiment communal (Comité des Fêtes) rue G Hernoux (Cté Agglo du Beauvaisis)

Devis :

Journée médiévale : 6 831.22 € TTC

Balayeuse : 12 168€ TTC

Parking mairie : 73 383.00€ TTC

Eaux pluviales rue du Manoir : 9 234 € TTC

Groupe électrogène : 1 079.57 € TTC

Toiture bâtiment communal : 3 230 € TTC

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de solliciter le Conseil Départemental Oise et la Cté Agglo du Beauvaisis et DETR Préfecture Oise pour les demandes de subventions pour les dossiers ci-dessus énumérés.

10 – Questions diverses

✓ **Monsieur PAILLART** donne lecture du Compte Rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Kaleidansecope. L'Association est dissoute.

Madame LACOMBLE, Présidente informe que les fonds ont été reversés à l'ASPA car la commune ni adhère pas.

✓ **Monsieur PAILLART** présente un livre offert par la Cté d'Agglo du Beauvaisis et illustré par de belles photos des 53 communes. Ce livre est consultable en mairie, des commandes peuvent être passées au prix de 18 €.

✓ **Madame FRANCOIS** informe :

- Que les arbres en haut du bassin d'orage de la rue Canthereine vont être coupés par les services de la Cte d'Agglo du Beauvaisis car ils deviennent dangereux pour les riverains. Pour la sécurité des usagers, la route sera barrée sur quelques jours au niveau du chemin de Bracheux et du Plouy Louvet. Une déviation sera mise en place.
- Qu'une réunion d'information est prévue le 24 janvier prochain à 14h à la salle pluriscolaire pour le personnel communal qui souhaite adhérer à la mutuelle santé et à la prévoyance du Centre de Gestion de l'Oise.

✓ **Monsieur Marc FRANCOIS** qui a donné procuration à Madame FRANCOIS :

City stade : Qu'en est-il des LED solaires qui ne fonctionnent toujours pas ? Pour rappel ils ont été mis en place en novembre et n'ont jamais fonctionné correctement, cela a été signalé à plusieurs reprises à Monsieur PAILLART et Madame FRANCOIS.

Terrain de foot : Qu'en est-il du spot derrière le but ? Depuis sa remise en service, en novembre, il clignote.

Qu'en est-il des 3 spots qui doivent être installés ? (2 pour éclairer le terrain de foot et 1 tourné vers le city-stade)

L'entreprise THEBAULT les a-t-elle commandé ?

Monsieur Marc FRANCOIS précise que les joueurs de foot sont déçus du manque d'information et de réactivité de l'Entreprise THEBAULT (certains joueurs font 40 minutes de route et au final ils ne peuvent pas s'entraîner).

Monsieur PAILLART a rencontré Monsieur Frédéric THEBAULT et le problème va être réglé rapidement. Actuellement à cause des intempéries, l'entreprise ne peut pas rouler sur le terrain de foot avec une nacelle.

L'entreprise THEBAULT offrira les 2 LED prévu pour éclairer le stade.

✓ **Madame DERWEDUWEN** souhaite savoir s'il va y avoir une bordure le long du city stade ou y avoir une plantation de roseaux pour retenir l'eau qui coule sur la plate-forme. Si rien n'est fait le city sera vite dégradé

Monsieur PAILLART précise qu'il n'y aura pas de roseaux de planté car trop envahissant.

✓ **Madame LACOMBED** signale qu'il y a un trou en formation sur la voirie au niveau de la mare du Plouy Louvet.

Elle signale également (de la part de Madame CIRIER) que la visibilité à l'intersection de la rue de la Peupleraie et des Tisserands est dangereuse. Les nouveaux propriétaires qui ont racheté la maison de Madame CROSNIER (4 chemin des Tisserands) stationnent les véhicules sur le trottoir. Serait-il possible que la mairie transmette un courrier à ces personnes pour qu'ils stationnent les véhicules plus loin.

✓ **Monsieur NACHUN** souhaite organiser un groupe de travail pour la manifestation médiévale courant février.

La séance est levée à 22h.